

# L'EUROSCOPE

Le bulletin semestriel de l'universitaire, du décideur et de la société civile - Volume 5, n° 1, avril 2008

du  
Cee

## EDITORIAL

### La prochaine présidence française de l'Union européenne face aux défis sociétaux de la construction européenne: orientations et perspectives d'actualisation

1° Même s'il s'agit d'une présidence du Conseil européen et du Conseil, à exercer durant le second semestre de 2008, notre glissement de vocabulaire vers une « *présidence de l'Union européenne* » se justifie par les *de facto* rôles de représentation-orientation de l'Union qu'assume ce type de présidence qui, selon la pertinente précision de Jean-Luc Sauron, « personnalise l'Europe aux yeux du monde ». D'ailleurs, ces rôles seront accentués, lorsqu'il y aura, lors de la mise en œuvre des réformes du *traité modificateur*, un président du Conseil européen, élu pour un mandat de deux ans et demi, renouvelable une seule fois.

2° Le type actuel de présidence rotative renvoie aux tentatives, en grande partie avortées, de réforme du système pour une plus grande permanence-continuité dans le leadership de l'Union. En effet, le défunt traité établissant une Constitution pour l'Europe et le traité modificateur en cours de ratification n'ont pu qu'apporter un début de solution au niveau du Conseil européen, avec cette présidence stable et de durée (de 2 ans et demi, renouvelable une seule fois), laissant, par ailleurs -selon une déclaration rattachée au traité modificateur et formulant une prochaine décision du Conseil européen- la présidence des divers formations du Conseil (en dehors de celle des affaires étrangères confiée au Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité), et pour des périodes de 18 mois, chaque fois, à des groupes prédéterminés de 3 États, dans un système toujours de rotation égale (chaque État exerçant une présidence de 6 mois, assisté par les 2 autres). Quant au caractère ardu de ce processus de réforme, il est dû à une argumentation croisée, validant des logiques antagoniques : d'un côté, des États membres souhaitent favoriser, lors de leur présidence semestrielle, un rajeunissement des orientations de l'Union et l'injection de nouvelles priorités, avec aussi, de petits États y voyant, en plus, un principe de « fédéralisme égalitaire » de rotation égale et fréquente (compensant le rapport asymétrique que créent, entre autres, le calcul de la majorité qualifiée et la composition du Parlement européen, au profit des

grands États membres) ; aux antipodes, apparaît la logique d'une rationalité de continuité au niveau des politiques et de l'action européennes, nécessaire devant, notamment, la fluidité d'un système international complexe et instable.

3° Dans le contexte actuel de la construction européenne, émergeant à peine de la crise constitutionnelle, après l'échec de ratification du *traité constitutionnel*, la très prochaine présidence française est attendue avec des sentiments de vifs espoirs d'impulsion déterminante du processus d'intégration européenne, s'agissant, notamment, de réussir l'achèvement du processus de ratification du *traité modificateur* et, par la suite, de poser les jalons pour la mise en œuvre des réformes institutionnelles y contenues (notamment, en vue des élections européennes de juin 2009), de promouvoir la maîtrise du processus d'élargissement (faire avancer les négociations d'adhésion avec la Croatie, accorder une attention particulière à la candidature de l'ARYM, « gérer » le dossier turc) et la consolidation de l'Union face aux grands défis des prochaines décennies (climatiques, énergétiques, de flux migratoires, de finances publiques commun autaires, d'équilibre international, etc.).

Le positionnement de la présidence française de l'Union est déjà annoncé et s'inspire du contexte que nous venons de décrire, avec un faisceau de priorités qui s'ordonnent à la recherche d'une réponse durable aux défis sociétaux mentionnés. Au chapitre des orientations européennes traditionnelles de la France, nous inscrivons les priorités portant sur le parachèvement des réformes institutionnelles, la protection de la PAC, la promotion de l'Europe de la défense, l'accentuation de l'influence européenne dans le monde, l'harmonie entre les politiques monétaires de la BCE et les exigences de croissance et de gouvernance économique, la réussite de l'Europe du futur (science, recherche et technologie); à celui des cibles nouvelles ou d'un contenu renouvelé, nous notons la lutte contre le dérèglement climatique, la réussite d'une politique énergétique européenne, la maîtrise de l'immigration, la réalisation de l'Union pour la Méditerranée.

4° Le succès de cette présidence avec ces orientations dépendra des consensus au sein de la classe politique, du Gouvernement et de l'opinion publique françaises, de la revitalisation du couple franco-allemand, et, *in fine*, bien sûr, du consensus au sein d'une Europe élargie, donc complexe, de 27 gouvernements, avec, souvent, des situations de crises politiques internes. Il y a aussi la pente à remonter au niveau d'une présence plus active de la France au sein des institutions européennes, car l'idée que « l'air de Bruxelles -voire celui de Strasbourg- ne siérait pas aux hommes politiques français » est assez répandue (voir, par exemple, les départs de députés européens français, pour se présenter aux élections nationales).

À cet égard, certaines dissonances avec les partenaires européens de la France ne sont pas à exclure, dont voici quelques exemples : sur le plan du dialogue franco-allemand, Angela Merkel a manifesté ses réticences face au projet d'« Union méditerranéenne » (le plus récent compromis franco-allemand pour une « Union pour la Méditerranée », inscrit dans la continuité du processus de Barcelone et ayant reçu, par la suite, l'aval de l'UE, pourrait ainsi éliminer une partie des irritants autour de ce projet), comme aussi sa volonté de révision approfondie, voire d'une renationalisation, à terme, de parties de la PAC ; les positions budgétaires et monétaires de la France suscitent toujours un scepticisme dans les milieux communautaires ; la volonté française pour une promotion plus indépendante de la défense européenne comme aussi du profil international de l'Union est, depuis toujours et encore aujourd'hui, hypothéquée par les orientations proatlantiques de nombreux États membres, le Royaume-Uni en tête. En revanche, au niveau de l'opinion publique française, selon les premiers sondages de 2008, les priorités de la population sont, généralement, en phase avec la majeure partie du « menu » de la présidence française.

**Panayotis SOLDATOS,**

Professeur-Titulaire d'une Chaire Jean Monnet  
ad personam à l'Université Jean Moulin - Lyon 3,  
Professeur émérite de l'Université de Montréal.

Centre d'Études européennes, Faculté de Droit,  
Université Jean Moulin Lyon 3

15, quai Claude Bernard - BP 0638 - 69239 Lyon Cedex 02

Tél. : 04 78 78 74 42 ou 04 78 78 70 61

Fax : 04 78 78 74 66

Courriel : cee@univ-lyon3.fr

Site internet : <http://cee.facdedroit-lyon.com/>

## Sommaire

Éditorial . . .	p.1
Grands dossiers de l'intégration européenne . . .	p.2
L'Union européenne : actualité - repères . . .	p.3
Les activités du Cee . . .	p.4
L'événement européen en Rhône-Alpes . . .	p.4

# GRANDS DOSSIERS DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

## ENTREPRISE EUROPE NETWORK : UN NOUVEAU RÉSEAU EUROPÉEN AU SERVICE DES ENTREPRISES LOCALES

**1°** Lancé en février 2008, suite à une initiative de la Commission européenne, le réseau « **Enterprise Europe Network** » a pour double mission d'aider les PME, « clés de voûte de l'économie européenne », à développer leur potentiel d'innovation, et de les sensibiliser aux politiques mises en place par la Commission.

L'Union européenne a élaboré, pour la période 2007-2013, un programme-cadre « Programme Innovation et Compétitivité (CIP) », qui soutient des actions en faveur de la compétitivité et de la capacité d'innovation des entreprises. Dans ce cadre, la Commission européenne a souhaité rationaliser les réseaux des Euro Info Centres (EIC) et des Centres Relais Innovation (CRI), en les fusionnant à une échelle régionale ou interrégionale. Cette initiative présente l'avantage de mettre à disposition des entreprises un guichet unique. En effet, regrouper des services au sein d'une même structure, selon les dires du vice-président Günter Verheugen, a pour effet de « réduire les lourdeurs administratives et permet à tous les grands acteurs de l'aide aux entreprises d'offrir leur expertise et leurs compétences avec des services personnalisés aux PME ». Cette initiative permet, également, aux entreprises de s'adresser directement à l'organisme spécialisé sur tel ou tel sujet.

Près de 500 organismes sont membres de ce nouveau réseau, parmi lesquels des Chambres de Commerce et d'Industrie et des agences régionales de développement. Ce réseau se compose de 4000 professionnels hautement expérimentés, qui interviennent dans une quarantaine de pays européens, soit dans les 27 États membres de l'Union européenne, les pays candidats à l'adhésion et les pays voisins.

**2°** Quatre grandes missions relèvent de la compétence d'Enterprise Europe Network et se déclinent sous forme d'un large éventail de services proposés aux entreprises. Il s'agit, en effet, de :

**a)** comprendre l'environnement communautaire et anticiper ; le réseau les informe, les conseille et les assiste sur toutes les matières communautaires, soit, la législation communautaire (libre circulation des produits/normes, droit douanier, fiscalité et TVA intracommunautaire, concurrence, environnement, mobilité, propriété intellectuelle...), les droits internes des États membres de l'UE (droit des affaires, droits social et fiscal, contrats ...), les financements européens, notamment au travers des programmes proposés par la Commission européenne, pour encourager ainsi les entreprises à participer au programme-cadre de recherche développement (7<sup>ème</sup> PCRD) ;

**b)** identifier des partenaires commerciaux potentiels, qui pourraient leur permettre d'aboutir à une coopération entre PME dans l'UE, voire même internationale (plusieurs prestations ou outils sont à leur disposition : une base de données d'opportunités d'affaires, un outil de veille et une assistance en matière de marchés publics en Europe, des réunions et des actions diverses (stands, missions et rencontres d'affaires), pour permettre leur développement géographique);

**c)** développer l'innovation et les partenariats technologiques par le biais de veilles technologiques et de prospectives sectorielles sur plusieurs filières ou d'accompagnements collectifs à destination des PME des clusters et des pôles de compétitivité;

**d)** proposer une interface entre les chefs d'entreprise et les décideurs européens, en relayant les prises de position des uns et des autres (la Commission européenne entend l'utiliser pour recueillir régulièrement les réactions des entreprises et s'assurer que les politiques qu'elle met en œuvre répondent à leurs besoins), afin que le réseau ne fonctionne pas uniquement à sens unique mais permette un retour d'information, nécessaire dans le processus décisionnel européen.

**3°** Par cette nouvelle initiative, la Commission européenne a voulu mettre en place un véritable réseau de proximité. C'est dans ce cadre que le consortium Rhône-Alpes -Auvergne a été labellisé et est à la disposition des entreprises des deux régions, depuis le début 2008.

Le contact des entreprises en région lyonnaise est la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Lyon.

Les autres partenaires du Consortium sont : la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) Rhône-Alpes, la CCI de Grenoble, la CCI de la Haute-Savoie, la CCI de Clermont-Ferrand, ainsi que la CRCI Auvergne.

**C. JAMON -SERVEL,**  
*Conseil / Affaires européennes,*  
*Enterprise Europe Network / CCI de Lyon.*

# L'UNION EUROPEENNE : ACTUALITÉ - REPÈRES

## La bonne Gouvernance

La Commission a qualifié, dans le Livre Blanc sur la Gouvernance, de 2001, de principe de bonne gouvernance la participation des intéressés aux normes qui les concernent. Elle a ainsi reconnu le rôle fondamental que les agents économiques jouent dans l'élaboration du droit communautaire et, par là même, l'importance du lobbying en Europe.

Le lobbying, plus diplomatiquement : l'action des groupes d'intérêt, est un phénomène quasiment aussi ancien que les Communautés. Déjà en 1959, 71 groupes d'intérêt étaient présents à Bruxelles. Ils sont, aujourd'hui, plus de 3 000. La Commission définit ces pratiques comme « toutes les activités qui visent à influencer sur l'élaboration des politiques et des processus décisionnels des institutions européennes »<sup>1</sup>.

Ni le droit primaire, ni le droit dérivé n'évoquent les groupes d'intérêt, qui sont pourtant fondamentaux au fonctionnement de l'Union. Pendant des années, la Commission européenne a compté sur eux afin qu'ils lui fournissent les expertises, notamment scientifiques, indispensables aux travaux législatifs préparatoires et exécutifs, réalisés par la Commission. Cette dernière compense ainsi son manque de moyens, financiers et humains.

À Bruxelles, chaque institution est la cible de lobbying : le Parlement, le Conseil et, notamment, les États membres, souvent influencés par les enjeux nationaux, mis en avant par les groupes d'intérêt et la Commission. Les prérogatives de cette dernière sont proportionnelles à l'importance des actions de lobbying devant elle.

Le Parlement européen a décidé, très tôt, de réglementer de telles pratiques en son sein. Il a ainsi mis en place un système d'accréditations pour l'accès physique à ses locaux.

Il a fallu beaucoup plus de temps à la Commission européenne pour suivre ce chemin. Ce n'est que dans le Livre Blanc sur la gouvernance<sup>2</sup> qu'elle a décidé de pratiquer une politique d'ouverture quant à la participation des groupes d'intérêt à la gouvernance communautaire.

Elle a donc mis en place une base de donnée : CONECCS (Consultation Commission européenne - société civile), censée représenter les groupes d'intérêt européens, mais a rapidement jugé ce registre trop sommaire, du fait de son caractère facultatif et du peu d'information qu'il exige. Dès 2006, elle a donc lancé une nouvelle initiative, en matière de transparence, avec un Livre Vert<sup>3</sup>. Dans une Communication du printemps 2007<sup>4</sup>, sur le suivi de ce Livre Vert, la Commission a décidé de mettre en place un registre facultatif des groupes d'intérêt, qui se différencie de CONECCS par des mesures incitatives à l'inscription et le caractère complet des informations demandées. Tout groupe d'intérêt qui répond à une consultation lancée par la Commission devra y être inscrit, sous peine de voir sa contribution considérée comme une contribution individuelle. Il devra, en outre, fournir des renseignements sur les intérêts qu'il représente et sur son mode de financement.

On ne peut que regretter la timidité de la Commission, qui n'ose pas mettre en place un registre obligatoire des lobbyistes, alors même qu'elle rappelle, elle-même, dans le Livre Vert de 2006, les exemples allemands et américains et qu'elle souligne, dans la communication suivant le Livre Vert, qu'un certain nombre de contributeurs, notamment les ONG, se sont dits favorables à un tel système.

**Sébastien ADALID,**  
*Allocataire de recherche- Moniteur  
Centre d'Etudes Européennes*

<sup>1</sup> COM(2006) 194 final, Livre Vert, *Initiative européenne en matière de transparence*, p.5.

<sup>2</sup> COM (2001) 428 final, *Gouvernance européenne : un Livre Blanc*.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> COM (2007) 127 final, Suivi du Livre Vert, *Initiative européenne en matière de transparence*.

## L'Europe et la Méditerranée : quel partenariat plus de dix ans après Barcelone ?

L'Union européenne cherche, depuis sa création, à stabiliser ses relations avec ses voisins directs. Elle s'efforce, en effet, de garantir la prospérité dans les zones géographiques dont elle est riveraine, d'y promouvoir des intérêts économiques réciproques, de sauvegarder le paix, de maîtriser les mouvements migratoires. Si elle renvoie au volet méditerranéen de la Politique européenne de Sécurité et de Défense, c'est certainement le processus dit de Barcelone qui est le plus symbolique en l'espèce.

Si l'Union européenne n'a jamais été passive dans la région du Sud de la Méditerranée, la politique méditerranéenne de l'Union européenne était assez confuse, disparate et, essentiellement, fondée sur des relations bilatérales. Or, la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, qui s'est tenue en 1995, entendait transformer cette politique européenne en une approche multilatérale et cohérente. L'objectif est de stabiliser une région encore trop souvent en proie aux conflits armés et devant faire face à de fortes carences démocratiques et au sous-développement. L'accord énonce, par des mécanismes de coopérations économiques et sociales, les valeurs de paix et de démocratie, valeurs qui furent, elles-mêmes, les symboles de la construction européenne après la Seconde Guerre mondiale. Il prévoit clairement la mise en place d'une zone de libre échange « euro-méditerranéen » et la création de conditions économiques, politiques et sociales d'une « meilleure compréhension » entre les deux rives de la Méditerranée.

C'est, en effet, la conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995, qui a marqué le point de départ du Partenariat euro-méditerranéen, également dénommé « processus de Barcelone » ou encore *Euromed*. En 1995, ce partenariat regroupait les 15 États membres de l'Union européenne et les 12 partenaires de la rive Sud de la Méditerranée (Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie).

Projet aux objectifs ambitieux, l'accord n'a pas tenu ses promesses et, plus de dix ans après son lancement, le bilan est plus que mitigé. D'ailleurs, le Sommet de novembre 2005, célébrant les 10 ans du processus, fut surtout marqué par l'absence d'un grand nombre de dirigeants des pays de la rive Sud de la Méditerranée. Le processus de Barcelone n'a pas permis d'atteindre les objectifs qui avaient été prévus et, selon un consensus de l'ensemble des partenaires, il nécessite une relance, tant dans les domaines économiques et sociaux que politiques.

Ce nouvel élan pour le partenariat entre l'Union européenne et la rive Sud de la Méditerranée pourrait, entre autres, être le fait d'une nouvelle coopération qui serait mise en oeuvre par « l'Union pour la Méditerranée ». Celle-ci pourrait être, en effet, une structure de coordination des différentes initiatives qui existent déjà, telles que la politique européenne de voisinage ou, encore, les différents accords bilatéraux entre l'UE et les pays du bassin méditerranéen.

Cette initiative est soutenue par le moteur dit « historique » de l'Union européenne : la France et l'Allemagne. En effet, ces deux pays ont proposé que l'Union pour la Méditerranée soit dirigée conjointement par un pays de la rive Sud et un pays de la rive Nord, l'idée étant d'instaurer un partenariat équilibré entre les deux rives. Le même mode de direction serait adopté pour le Secrétariat général, organe chargé de suivre la mise en oeuvre des projets développés et d'organiser les Sommets périodiques entre les partenaires. Rien ne permet, aujourd'hui, d'affirmer ou d'infirmer le succès à venir de ce nouvel instrument et de soutenir qu'il sera suffisant pour relancer les relations entre l'Union européenne et les pays du Sud. Par ailleurs, il faudra, assez rapidement, se poser la question de savoir si un tel accord peut s'ouvrir plus largement aux pays de la Ligue arabe ou bien de l'Union africaine, pour ne citer qu'eux, ou si l'on devrait, d'ores et déjà, prévoir de nouveaux cadres similaires pour ces États.

**Léonie CHABAUD,**  
*Allocataire de recherche-Monitrice,  
Centre d'Études européennes.*

# LES ACTIVITÉS DU CEE

**1° Conférences.** Le Centre d'Études européennes (Cee) a mis en place, dans le premier quart de l'année 2008, un programme soutenu de conférences :

- Une première Conférence fut organisée, avec la collaboration du professeur Robert WITTERWULGHE, (Université de Louvain-la-Neuve et de Lyon 3), le 21 janvier 2008, avec M. Paul MERCIER, Directeur Général Adjoint de la Direction Générale des Opérations de Marché de la Banque Centrale européenne, sur le thème « La mise en oeuvre de la politique monétaire de la BCE ».

- Ont suivi deux conférences, celles des 11 et 14 février 2008, avec M. Laszlo TROCSANYI, membre du Conseil constitutionnel de la Hongrie, professeur et directeur du Centre d'Études européennes de l'Université de Szeged (Hongrie). La première porta sur « La primauté du droit européen et la protection de la constitutionnalité : l'exemple de la Hongrie » ; la seconde aborda le sujet « L'élargissement de la zone Schengen et l'adhésion de la Hongrie ».

- Une quatrième conférence, organisée avec la collaboration du professeur Robert WITTERWULGHE, le 18 février 2008, a permis à M. Eric de MONTGOLFIER, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nice, de développer le thème « L'institution judiciaire au coeur de l'Europe : de la justice à la paix sociale ».

**2° Colloque.** Le Cee, sous la direction et à l'initiative du Professeur Cyril NOURISSAT, de l'Université Lyon 3, et avec la collaboration du Barreau de Lyon, a organisé un colloque sur le « Droit pénal communautaire : état des lieux et initiatives, perspectives en droit de l'environnement ». Placée sous le haut patronage de Mme Rachida DATI, Garde des Sceaux, l'activité a réuni de nombreuses personnalités du monde universitaire, des milieux juridiques, judiciaires et économiques. Parmi les nombreuses personnalités participantes, nous mentionnons, ici, Mme Pascale KROMAREK, du MEDEF, et Mme Frédérique AGOSTINI, Conseiller référendaire à la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, Jacques BUISSON, Président de la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Lyon, Daniel CHABANOL, Président de la Cour administrative d'Appel et Conseiller d'État, Rémi CHAINE, Bâtonnier du Barreau de Lyon, Léonard COX du MEDEF, Jean-Pierre DELVIGNE, du MEDEF, Carl ENCKELL, Avocat au Barreau de Lyon, François FALLETTI, Avocat Général à la Cour de Cassation, Philippe GENIN, Ancien Bâtonnier du Barreau de Lyon, Éric RUELLE, Magistrat, François SAINT-PIERRE, Avocat au Barreau de Lyon et Jean-Olivier VIOUT, Procureur Général près la Cour d'Appel de Lyon.

Le Colloque s'est donné comme objectif de faire l'état des lieux des aspects institutionnels et généraux de l'arrêt de la CJCE, du 13 septembre 2005, et du traité de Lisbonne, avec aussi une analyse des enjeux d'un droit pénal communautaire, notamment par un examen de la proposition de directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal, en date du 9 février 2007. Ce fut, également, l'occasion de présenter une initiative du Barreau de Lyon, en vue de la création d'une Cour pénale internationale, spécialisée en matière d'environnement.

**3° L'Université européenne d'Été.** Le Cee a lancé le programme de la Session 2008 (du 18 au 29 août) de son Université européenne d'été, avec la collaboration de l'IEP de Lyon et de ses nombreux partenaires, français et étrangers. Le thème de cette année sera « L'Union européenne en mutation institutionnelle et en redéploiement dynamique, à l'ère des grands défis sociétaux ».

**4° Programme de Master 2.** Une équipe d'enseignants du Cee, sous la présidence du professeur Michaël Karpenschif, a procédé à une refonte des programmes de Master 2 en droit communautaire (parcours recherche et professionnel).

Violette KERRIEN,  
Centre d'Études européennes.

# L'ÉVÉNEMENT EUROPÉEN EN RHÔNE ALPES

L'année 2008 connaît déjà une effervescence d'activités rhônalpines, à la faveur, notamment, de la prochaine présidence française de l'Union européenne, prévue pour le second semestre, et aussi en prévision de divers anniversaires et manifestations récurrentes.

Plusieurs organismes, inscrits dans la mouvance de la construction européenne, ont déjà amorcé une riche programmation-réalisation d'événements dont, sans prétention aucune à l'exhaustivité, nous signalons ici les principaux.

**1°** Avec la collaboration de l'organisme Europe Direct Lyon – Rhône-Alpes, EuropaNova, le Mouvement européen- France et Notre Europe, bénéficiant du soutien du Parlement européen, préparent, à Lyon, pour le 21 juin 2008, la deuxième édition des États généraux de l'Europe.

**2°** La Maison de L'Europe de Lyon et du Rhône, dans le cadre de la Fête de ses 50 ans, s'est lancée, sous l'enseigne « 50 ans de citoyenneté européenne », à la préparation d'un grand nombre de manifestations (expositions, concours de photos et de textes, conférences, etc.).

**3°** La Fête de l'Europe de mai, permettra, bientôt, à divers organismes d'action européenne, d'organiser, comme chaque année, des manifestations culturelles (danses folkloriques, concerts, espaces culinaires, stands d'information, événements spéciaux pour jeunes, etc.), soulignant ainsi la richesse et la diversité culturelles de l'Europe.

**4°** Les Fêtes consulaires de juin, permettront, compte tenu de la forte présence à Lyon de Consuls de pays européens, de mettre, de nouveau, avec la collaboration de divers organismes et associations (Europe Direct, Maison de l'Europe, Mouvement européen, etc.) l'accent sur l'agenda européen.

**5°** Déjà mentionné, l'organisme Europe Direct a animé un très grand nombre d'événements qui ont couvert le premier trimestre de l'année (Carrefour Europe, Mercredis de l'Europe, Conférence de l'Europe, Mondial des Métiers, Café européen, etc.). Il en fut de même pour La Maison de l'Europe, qui a organisé plusieurs conférences, salons artistiques et rencontres, durant ce même trimestre.

**6°** D'autres institutions prennent aussi part à cette effervescence européenne à Lyon et dans la Région, tels que l'IHEDN, l'Alliance française, le Forum des Associations, l'Institut Lumière, le Conservatoire de Lyon, le Goethe- Institut, l'Institut de Langue et de Civilisation polonaises, la Plateforme de la jeune création franco-allemande, l'Instituto Cervantes, l'Institut Camoes, l'Istituto Italiano di Cultura, l'Association Defkalion.

Jean MALET,  
Collaborateur externe,  
Centre d'Études européennes.